



12 juin 2013 14:24 - Affaires générales - Santé et bien-être - Affaires juridiques
- Vie et société - Syndicats

Projet de loi n° 52 concernant les soins de fin de vie : le Collège des médecins du Québec participera activement à la suite du débat

MONTREAL, le 12 juin 2013 /CNW Telbec/ - À la suite du dépôt du projet de loi n° 52 concernant les soins de fin de vie, le Collège des médecins du Québec assure le gouvernement qu'il étudiera ce document avec attention afin d'émettre ses commentaires à l'occasion de la commission parlementaire qui se déroulera à l'automne. À première vue, le projet de loi s'inscrit tout à fait dans la continuité de la réflexion menée au Collège depuis 2006. Il intègre la sédation palliative et l'aide médicale à mourir dans le continuum de soins appropriés en fin de vie comme le suggérait le Collège. Le cadre proposé devrait permettre d'assurer la qualité des soins en fin de vie, de respecter la volonté des patients et de protéger les personnes vulnérables.

Tel que prévu dans le projet de loi, le Collège des médecins du Québec travaille déjà à l'élaboration d'un guide d'exercice sur la pharmacologie des soins de fin de vie et la sédation palliative. Ce document devrait être rendu public au cours des prochaines semaines.

Le Collège des médecins est conscient que le sujet est d'une grande complexité et que de nombreux obstacles subsistent. Il souhaite que le débat se poursuive dans le même climat de sérénité qui a prévalu lors des travaux de la Commission spéciale en respectant le cheminement, les valeurs et les croyances de chacun. « Le défi est de pouvoir offrir les soins médicaux requis et appropriés aux patients souffrants en fin de vie tout en respectant l'objection de conscience exprimée par certains médecins », a déclaré le Dr Charles Bernard, président-directeur général du Collège des médecins.

Le Collège des médecins profite de l'occasion pour saluer le sérieux avec lequel les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont mené le débat sur cette question depuis près de quatre ans ainsi que les efforts du gouvernement pour améliorer les soins de fin de vie.

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

SOURCE : COLLEGE DES MEDECINS DU QUEBEC

Renseignements :

M^{me} Leslie Labranche

Coordonnatrice aux relations publiques

Collège des médecins du Québec

Ligne médias : 514 933-4179

Cellulaire : 514 915-2170

URL raccourcie

PROFIL DE L'ORGANISATION

Collège des médecins du Québec



[Consultez le site Web](#)

[Marijuana à des fins médicales : Le Collège des médecins du Québec ré...](#)

[Prix d'excellence 2013 - Le Collège des médecins du Québec honore le ...](#)

[Prix d'humanisme 2013 - Le Collège des médecins du Québec salue le tr...](#)

[Renseignements sur cet organisme](#)